

SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023/009

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Contrôles périodiques réglementaires » (2023-SDOM-001) à la société SAS SOCOTEC EQUIPEMENTS dont le siège social est situé ZAC La Ronce, 97 rue François Jacob, 76230 ISNEAUVILLE

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification. La durée ferme du marché est fixée à 2 ans avec reconduction possible de trois fois un an.

Article 3 : Le montant annuel du marché pour la réalisation des contrôles sur l'ensemble des sites s'élève à 280 € HT pour le lot 1 et 2 550 € HT pour le lot 2.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 et pour les années couvertes par le contrat. Les dépenses afférentes à cette prestation seront affectées au compte 611.

Fait à Bernay le 13 février 2023.

Par délégation du Comité Syndical,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

